

Jurimétrie, Revue de la mesure des phénomènes juridiques

Appel à contributions pour le deuxième numéro [English follows]

Jurimétrie : n.f. : de *jus, juris*, le droit, et de *metrum*, la mesure. Ensemble des méthodes de l'étude du droit qui traitent par les mathématiques les données statistiques relatives aux phénomènes juridiques afin d'en améliorer l'analyse ou d'en dégager des lois ou des relations constantes.

Le terme de jurimétrie permet de rassembler un grand nombre de travaux scientifiques déjà existant ou en gestation utilisant des méthodes mathématiques et statistiques pour mieux saisir les phénomènes juridiques. Les applications de ces méthodes peuvent être très variées, en termes de champ d'application (branche du droit ou contentieux étudié), du « processus » en cause (légistique, pratique juridique ou administrative hors contentieux, phase précontentieuse, contentieuse, exécution des décisions) ou de matériau pris en compte (décisions de justice, contrats, transactions, logiciel de gestion de la justice).

Se rapportent ainsi à la jurimétrie toutes les recherches et activités ayant pour but de quantifier ou de décrire à l'aide d'outils mathématiques (décompte, élaboration de statistiques, modélisation mathématique ou logique...) les phénomènes de droit (activité des juridictions, contenu des décisions de justice, des transactions, activité contractuelle et contenus des contrats, production des normes d'un point de vue quantitatif).

Jurimétrie, Revue de la mesure des phénomènes juridiques, propose la publication d'articles liés à la jurimétrie, qu'ils en proposent des résultats, ou développent une réflexion sur celle-ci.

- Les propositions de contribution peuvent émaner :
- De chercheurs menant ou ayant mené une recherche faisant appel à la jurimétrie, quel que soit le champ du droit investigué. Il est attendu des présentations autant des outils et méthodes, que des résultats et des éventuels impacts.
- De praticiens utilisant des outils faisant appel à la jurimétrie, ou réfléchissant à l'impact de la jurimétrie sur leur métier.
- De développeurs d'outils faisant appel à la jurimétrie, dès lors que leur contribution a vocation à alimenter la recherche et faire progresser la connaissance, et ne soit pas publicitaire.
- De chercheurs réfléchissant sur la jurimétrie, ses origines, ses fonctions, ses perspectives, ses dangers.

En toute hypothèse, il est nécessaire d'insister sur les dimensions méthodologiques des recherches exposées. L'attention des contributeurs potentiels est attirée sur le fait qu'une grande partie du lectorat de la revue est constitué de juristes, et d'une manière générale de personnes qui n'ont pas nécessairement une connaissance très poussée des différentes branches des mathématiques. Les articles mettant en œuvre des concepts et méthodes mathématiques très pointus doivent donc être amenés d'une manière suffisamment pédagogique. Au besoin, pourra être envisagé un système d'encadrés pour proposer différents niveaux de lecture, les éléments les plus difficiles d'accès figurant en encadrés afin de permettre une lecture fluide de la contribution.

Les propositions d'articles seront soumises à une double relecture anonyme par les pairs ; au moins un des évaluateurs sera un juriste. Il convient donc d'adresser des articles entièrement rédigés ; ils peuvent être rédigés en français ou en anglais, et doivent être accompagnés de résumés en français et en anglais. Aucune limite en nombre de pages ou de caractères n'est posée, sauf à ce que la

contribution puisse constituer elle-même un ouvrage. Des tableaux ou des illustrations, en couleurs ou en noir et blanc, peuvent être intégrés.

Les articles retenus seront publiés, et les auteurs invités à les présenter, s'ils le souhaitent, lors d'un séminaire à Chambéry. La question des frais de mission pour ce séminaire sera discutée entre les organisateurs et les auteurs, étant entendu qu'il est souhaité que ces derniers prennent en charge leurs frais de transport.

Les références bibliographiques peuvent être présentées, au choix de l'auteur, de deux manières :

- Soit en notes de bas de page : P. NOM, *Titre de l'ouvrage*, Éditeur, n° d'édition, année, p. ou n°. ou P. NOM, « Titre de l'article », *Nom de la revue*, Année, n°, p. (Les recommandations de <https://reflex.sne.fr/> sont à suivre pour les citations de décisions de justices ou de lois).
- Soit par l'indication, dans le corps de texte, de l'auteur et de l'année, avec renvoi à une bibliographie en fin d'article.

Calendrier :

- Septembre 2022 : diffusion de l'appel à publication.
- **31 décembre 2022 : date limite de réception des propositions d'articles.**
- Fin février 2023 : réponse apportée aux soumissionnaires.
- Mai 2023 : séminaire annuel de jurimétrie à Chambéry.
- Fin mai 2023 : date limite de remise des versions définitives des articles (des modifications aux articles acceptées peuvent être apportées après discussion lors du séminaire).

Les articles doivent être envoyés aux directeurs scientifiques à l'adresse Revue-Jurimetrie@univ-smb.fr

Toutefois, il est recommandé de prendre contact préalablement à l'envoi d'un article avec les directeurs de la revue, à l'adresse ci-dessus, en leur adressant une idée ou un projet d'article, afin qu'ils donnent un avis sur la possibilité que l'article soit publié dans la revue (notamment par rapport à sa thématique). Cet avis ne préjuge pas de l'acceptation de l'article définitif, qui sera soumis au processus de relecture en double aveugle. Directeurs scientifiques de la revue :

- Christophe Quézel-Ambrunaz et Vincent Rivollier, Université Savoie Mont Blanc

Comité scientifique :

- Danièle Bourcier, Cersa - CNRS
- Cécile Bourreau-Dubois, Université de Lorraine
- Marc Clément, Tribunal administratif de Lyon
- Giovanni Comandè', Scuola superiore Sant'Anna, Pisa
- Marianne Cottin, Université Jean Monnet - Saint-Etienne
- Christophe Dubois, Université de Liège
- Daniel Gardner, Université Laval, Québec
- Marta Infantino, Université de Trieste
- Fabrice Muhlenbach, Université Jean Monnet - Saint-Etienne
- Sacha Raoult, Université Aix-Marseille
- Teresa Rodríguez de las Heras Ballell, Universidad Carlos III de Madrid
- Isabelle Sayn, CNRS, Centre Max Weber
- Mathias Siems, European University Institute
- Étienne Vergès, Université Grenoble-Alpes

Jurimetrics, Journal of the measurement of legal phenomena

Call for contributions for the second issue

Jurimetrics: n.f. from *jus*, *juris*, law, and *metrum*, measurement. A set of methods in the study of law which use mathematics to process statistical data relating to legal phenomena in order to improve their analysis or to identify scientific laws or constant relationships.

The term jurimetrics brings together many scientific works already existing or in gestation using mathematical and statistical methods to better understand legal phenomena. Its applications can be very varied, in terms of the field of application (branch of law or litigation studied), the "process" involved (legistics, legal or administrative practice outside litigation, pre-litigation phase, litigation, enforcement of decisions) or the material considered (court decisions, contracts, transactions, justice management software).

Jurimetrics (or jurimetry) refers to all research and activities aimed at quantifying or describing legal phenomena (such as court activity, content of court decisions, transactions, contractual activity and content of contracts, production of standards from a quantitative point of view) using mathematical tools (counting, statistics, mathematical or logical modelling, etc.).

Jurimetrics, Journal of the measurement of legal phenomena (in French *Jurimétrie, Revue de la mesure des phénomènes juridiques*), publishes articles related to jurimetrics, whether they propose results or develop a reflection.

Proposals for contributions may come from:

- Researchers who are conducting or have conducted research using jurimetrics, whatever the field of law investigated. Presentations of tools and methods, results and possible impacts are expected.
- Practitioners who use jurimetrics tools or who are thinking about the impact of jurimetrics on their work.
- Developers of tools using jurimetrics, provided that their contribution is intended to contribute to research and the advancement of knowledge, and is not promotional.
- Researchers reflecting on jurimetrics, its origins, its functions, its prospects and its dangers.

In any case, it is necessary to insist on the methodological dimensions of the research presented. The attention of potential contributors is drawn to the fact that a large part of the readership of the journal is made up of legal scholars, and in general of people who do not necessarily have an advanced knowledge of the various branches of mathematics. Articles involving highly specialised mathematical concepts and methods must therefore be presented in a sufficiently pedagogical manner. If necessary, a system of boxes may be used to propose different levels of reading, with the most difficult elements of access appearing in boxes in order to allow a fluid reading of the contribution.

Submitted articles will be subject to a double blind peer review; at least one of the reviewers will be a legal scholar. Articles should therefore be fully written; they may be written in French or English, and should be accompanied by abstracts in French and English. There is no limit to the number of pages or characters, except when the contribution may itself constitute a book. Tables or illustrations, in colour or black and white, may be included.

The articles selected will be published and the authors will be invited to present them, if they wish, at a seminar in Chambéry. The question of travel expenses for this seminar will be discussed between the organisers and the authors, it being understood that it is hoped that the latter can cover their travel expenses.

The bibliographical references can be presented, at the author's choice, in two ways:

- Either in footnotes: F. NAME, *Title of the work*, Publisher, edition number, year, p. or no. or F. NAME, "Title of the article", *Name of the journal*, Year, No., p. (the recommendations of <https://reflex.sne.fr/> should be followed for citations of court decisions or laws).
- Or by indicating the author and year in the body of the text, with a reference to a bibliography at the end of the article.

Timetable :

- September 2022: publication of the call for papers.
- **31 December 2022: deadline for receipt of article proposals.**
- End of February 2023: response to applicants.
- May 2023: annual jurimetry seminar in Chambéry.
- End of May 2023: deadline for submission of final versions of papers (modifications to accepted papers may be made after discussion at the seminar).

Papers should be sent to the scientific directors at Revue-Jurimetrie@univ-smb.fr

However, it is recommended to contact the editors of the journal before sending an article, at the above address, by sending them an idea or a draft article, so that they can give an opinion on the possibility of the article being published in the journal (particularly in relation to its theme). This opinion does not prejudice the acceptance of the final article, which will be submitted to the double-blind review process.

Scientific directors of the journal :

- Christophe Quézel-Ambrunaz and Vincent Rivollier, Université Savoie Mont Blanc

Scientific Committee :

- Danièle Bourcier, Cersa - CNRS
- Cécile Bourreau-Dubois, Université de Lorraine
- Marc Clément, Tribunal administratif de Lyon
- Giovanni Comandè, Scuola superiore Sant'Anna, Pisa
- Marianne Cottin, Université Jean Monnet - Saint-Etienne
- Christophe Dubois, Université de Liège
- Daniel Gardner, Université Laval, Québec
- Marta Infantino, Université de Trieste
- Fabrice Muhlenbach, Université Jean Monnet - Saint-Etienne
- Sacha Raoult, Université Aix-Marseille
- Teresa Rodríguez de las Heras Ballell, Universidad Carlos III de Madrid
- Isabelle Sayn, CNRS, Centre Max Weber
- Mathias Siems, European University Institute
- Étienne Vergès, Université Grenoble-Alpes